

AROMATHÉRAPIE EN PODOLOGIE

**21 & 22
octobre
2017**

-8H30 - Accueil

-9h00 - Début de la formation

-17H00 - Fin de la formation

-Soit 14 heures de formation.

Intervenants

- Pascale Vincent

Tarifs & inscription

-450€ pour les adhérents.

-550€ pour les non-adhérents.

-50€ d'arrhes sont à retourner pour valider votre inscription et seront déduits du coup total de la formation.

Lieu

Hôtel Campanile -
Cité de l'Espace-
Rue M. Hurel -
31500 TOULOUSE

Thème 17 F.I.F.P.L.

-Séminaire
susceptible d'être
pris en charge par
le F.I.F.P.L.

Objectif de la formation

Permettre au podologue d'acquérir une connaissance des huiles essentielles en envisageant leurs activités pharmacologiques, la clinique et les utilisations.

Contenu de la formation

- Généralités
- Les différentes formes galéniques à base de plantes médicinales . Etude des principales plantes utilisées en phytothérapie
- classification basée sur leur thérapeutique . L'aromathérapie
- contre indications et précautions d'emploi
- propriétés et mode d'utilisation
- Les différentes pathologies au niveau du pied et leur traitement . Application en podologie
- Trucs et astuces





FORMULAIRE D'INSCRIPTION - FORMATION SRPMP 2017

21 & 22 octobre 2017 à Toulouse

AROMATHÉRAPIE EN PODOLOGIE

Nom :Prénom :

Adresse :

N°Siret :

Tel :Mail :

Je joins un chèque de 50 € d'arrhes pour valider mon inscription

Adhérent SRPMP (tarif : 450 €)

Non Adhérent SRPMP (tarif : 550 €)

- A compléter et retourner avec un chèque de 50 € -

Dominique Saout - 5 rue Mozart 31600 Muret

ANNULATION

L'organisme de formation :

Le SRPMP se réserve le droit d'annuler toute formation pour toute cause que ce soit. Les Arrhes versées lors de l'inscription seront remboursées dans leur intégralité.

Le stagiaire :

Délai de rétraction de 10jours, à compter de la date d'envoi du formulaire d'inscription, en informant l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception (les arrhes versées lors de l'inscription seront remboursées dans leur intégralité).

Au-delà du délai de 10jours les arrhes seront retenues (relatives aux frais de dossiers).

En cas d'annulation pour cas de force majeure (maladie, décès, accident...) il est demandé de fournir un certificat médical qui pourra donner lieu à un remboursement intégral de l'inscription.